

**Avis n° 2024/10**  
**relatif à l'accréditation**  
**de l'Institut national des sciences appliquées**  
**Hauts-de-France**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

Nom :	<b>Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France</b>
Sigle :	INSA Hauts-de-France
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Lille
Site de l'école :	Valenciennes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/06-10, n° 2019/07-03

### Objet de la demande d'accréditation

#### Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Génie électrique et informatique industrielle, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Mécatronique, en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Mécanique et énergétique (en fusion avec la spécialité « Génie mécanique »), en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Informatique industrielle et automatique, en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Informatique et cybersécurité (en fusion avec la spécialité « Informatique »), en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Génie civil et bâtiment, en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Systèmes embarqués et télécommunications (nouvel intitulé en remplacement de « Electronique des systèmes embarqués »), en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, spécialité Multimédia, en formation initiale sous statut d'étudiant (Université polytechnique Hauts-de-France)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France (Université polytechnique Hauts-de-France) ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR (membre de la CTI et rapporteure principale), Agnès FABRE (experte auprès de la CTI et co-rapporteure), Philippe GALLION (expert auprès de la CTI), Julie STAL-LE CARDINAL (experte auprès de la CTI), Thierry GARCIA (expert auprès de la CTI), Bertrand TIANI KAJI (expert international auprès de la CTI), Thomas ROBERT (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 octobre 2024 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis sous réserve favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie industriel</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie industriel</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie industriel</b>	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie électrique et informatique industrielle</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie électrique et informatique industrielle</b>	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécatronique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécanique et énergétique</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Génie mécanique »)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécanique et énergétique</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Génie mécanique »)</i>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécanique et énergétique</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Génie mécanique »)</i>	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique et industrielle et automatique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique et cybersécurité</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Informatique »)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique et cybersécurité</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Informatique »)</i>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique et cybersécurité</b> <i>(en fusion avec la spécialité « Informatique »)</i>	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie civil et bâtiment</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Systèmes embarqués et télécommunications</b> <i>(nouvel intitulé en remplacement de « Electronique des systèmes embarqués »)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Multimédia</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée 2025 des spécialités et voies de recrutement suivantes : « Génie mécanique » sous statut d'apprenti et en formation continue, « Informatique » sous statut d'apprenti et en formation continue et « Electronique des systèmes embarqués » sous statut d'étudiant.

**Cet avis est mis en suspens sous réserve** de la transmission d'un syllabus finalisé compte tenu des axes communs mis en place et de la démarche compétences, **au plus tard le 15 décembre 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour les spécialités sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti**

- Mettre en conformité avec les préconisations de R&O le nombre d'heures de face à face pédagogique ;
- Mettre en conformité avec les préconisations de R&O le nombre d'heures d'enseignement dispensées par des intervenants socioéconomiques pour toutes les spécialités et notamment pour la spécialité « Mécatronique » ;
- Formaliser la progressivité de l'enseignement à et par la recherche tout au long de la scolarité ;
- Améliorer l'attractivité et notamment la communication sur les offres de formations sur le site internet ;
- Développer les relations avec les associations d'anciens élèves.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie industriel</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie électrique et informatique industrielle</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécatronique</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Mécanique et énergétique</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique industrielle et automatique</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Informatique et cybersécurité</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Génie civil et bâtiment</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Systèmes embarqués et télécommunications</b>	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, <b>spécialité Multimédia</b>	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2024.

La présidente  
Claire PEYRATOUT